

LE REGLEMENT

Le **dimanche 15 octobre 2017**, l'association « *La Translomagnole* » vous invite à la 25^{ème} édition de La Translomagnole Trails et randonnées pédestres.

LES CIRCUITS :

Ils vous feront découvrir les paysages vallonnés et verdoyants de la Lomagne : petits chemins de crête avec vue sur les vallées de l'Ayroux, du Camezon, de la Sère traversées de zones boisées, coins champêtres et tranquilles.

DEPART :

Toutes les épreuves (randonnées pédestres et trails) partent à 9 h 30 de la Halle de Lavit

ARRIVEE :

A la Halle de LAVIT, à partir de 10 h 20 pour le petit trail (11km) et 11h pour l'arrivée du grand trail.(19km).

PARTICIPATION FINANCIERE :

8 € par coureur, (ce qui correspond à la valeur des récompenses proposées), 3 € par marcheur (comprenant les prestations offertes aux coureurs sauf la récompense d'arrivée)

LIMITES D'AGE :

La course est limitée aux Juniors, Seniors, Vétérans, Dames et Handisports.

RAVITAILLEMENTS :

Tous les 5 km, vous seront proposés de l'eau, des fruits secs et frais ainsi que des gâteaux

CLASSEMENT :

Un classement pour chaque trail et par catégorie sera établi à l'issue des épreuves. Ils seront envoyés ultérieurement aux concurrents par messagerie.

SECURITE :

Les carrefours importants seront signalés par des civils bénévoles. Il convient néanmoins de respecter le code de la route. Un véhicule tout-terrain ouvrira les circuits, un autre le fermera. Les coureurs n'auront pas la possibilité de se faire assister par un suiveur en vélo.

SURVEILLANCE MEDICALE :

Un médecin se tiendra prêt à intervenir. Chaque coureur participe sous sa propre responsabilité et doit veiller à être en bonne

condition physique. **Il devra fournir lors de son inscription une copie d'une licence sportive ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course.**

RESPONSABILITE CIVILE :

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de GROUPAMA.

INDIVIDUELLE ACCIDENT :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

RECOMPENSES :

Chaque participant du trail (petit ou grand) aura un assortiment de produits du terroir (ail, noix, noisettes et vin de pays) à concurrence des 200 premiers inscrits.

Les marcheurs n'auront pas de récompense mais bénéficieront des ravitaillements sur leur parcours, et à l'arrivée.

INSCRIPTION COURSE:

Utiliser le bulletin, joindre un chèque de 8 € libellé à l'ordre de « La Translomagnole » et envoyer le tout à MEILHAN Yves, Gensac Est 82120 GENSAC avant le 12 octobre 2016 (**possibilité d'inscription par Internet**). Possibilité de s'inscrire le matin même de la course à la halle de Lavit de 8h à 9h15.

INSCRIPTION REPAS

Pour l'inscription au repas d'après course, joindre un chèque de 13 €, libellé à l'ordre de « La Translomagnole » et l'envoyer à l'adresse ci-dessus pour le 12 octobre 2017

Merci et rendez-vous à LAVIT de LOMAGNE le 15 octobre 2017.